



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

N° 2011 - 12 - 15 - 01

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011

Le 15 décembre 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2011

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT - Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.
M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – M. PERNET - Mme MOREAU – M.
CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – M. LEFORT – M. CHOUARD - Mme THILLY – M.
BESSON.

EXCUSES : Mme DORTA BERMEJO donne pouvoir à M. FENAT
Mme GERARDIN donne pouvoir à M. BIAUX
Mme STEVENOT donne pouvoir à Mme LEMERE
Mme CORREIA

ABSENTS : M. JOSEPH - M. ANTUNES - M. CARRASCO

Membres en exercice : 29

Membres présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme THILLY

1/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2011

La Communauté d'Agglomération s'est substituée aux Communes membres pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle, remplacée par la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et pour la perception du produit de ces taxes.

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération verse chaque année aux communes membres une attribution de compensation.

L'attribution de compensation est égale à la somme des produits fiscaux, diminuée du coût des charges transférées. En effet, les compétences transférées des Communes vers la Communauté font l'objet d'un transfert des recettes correspondantes.

Au titre de l'exercice 2011, pour la commune de Fagnières, l'attribution de compensation s'élève comme les années précédentes à 13 820 €, à verser sur le compte 74/833.

La commission des transferts de charges qui s'est réunie le 12 octobre 2011 a validé les compensations qui s'établissent pour l'exercice 2011 selon le tableau joint en pièce annexe.

Seule l'attribution de la commune de Châlons-en-Champagne évolue suite à la fusion des clubs de basket ball de Châlons-en-Champagne et de Reims sous l'entité dénommée CCRB "Châlons Champagne Reims Basket" et l'accès du nouveau club au championnat national de pro B lors de la saison sportive 2010/2011. (sur une année complète)

Il est proposé à notre assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant de l'attribution de compensation perçue par la ville de Fagnières pour l'exercice 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
OUI l'exposé qui précède**

APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation pour l'exercice 2011 selon le tableau ci-joint.

ACCEPTE le versement de la Communauté d'Agglomération à la commune de Fagnières de la somme de 13 820 €.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 2
- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, attributions de compensations - Année 2011 - DEFINITIF

	Communauté d'agglomération	Châlons-en-Champagne	Compertrix	Coolus	Fagnières	L'Epine	Monceiz-Longevas	Recy	Saint-Etienne-au-Temple	Saint-Gibrien	Saint-Martin-sur-le-pré	Saint-Memmie	Sarry	La Veuve
population au recensement de 1990	69 220	51 797	1 127	204	4 989			976		442	914	6 151	2 098	522
population au recensement de 1999	69 281	50 338	1 116	235	5 155	682	539	937	469	381	912	5 826	2 147	544
produits perçus par les communes pour l'année précédent l'adhésion	13 182 638 €	9 977 434 €	26 143 €	69 552 €	598 694 €	26 257 €	82 624 €	173 995 €	20 961 €	20 609 €	1 352 336 €	357 218 €	30 040 €	446 774 €
taxe professionnelle	11 914 962 €	8 934 262 €	24 638 €	65 329 €	576 310 €	23 106 €	48 482 €	165 784 €	17 348 €	17 107 €	1 300 178 €	305 880 €	21 537 €	415 002 €
compensation de la suppression de la part salaire	979 220 €	754 716 €	1 505 €	4 223 €	22 384 €	3 151 €	34 142 €	8 211 €	3 613 €	3 503 €	52 158 €	51 338 €	8 503 €	31 772 €
pacte de relance de 1996	288 456 €	288 456 €												
taxes "ménages" du district en 1999	6 982 625 €	5 205 847 €	98 318 €	21 374 €	496 371 €			77 531 €		26 394 €	315 588 €	570 536 €	170 666 €	
taxe d'habitation	3 519 467 €	2 710 889 €	57 026 €	11 164 €	221 407 €			40 410 €		15 039 €	53 373 €	309 348 €	100 812 €	
taxe sur le foncier bâti	3 424 137 €	2 487 014 €	39 910 €	6 308 €	268 803 €			32 528 €		10 239 €	258 429 €	256 964 €	63 941 €	
taxe sur le foncier non bâti	39 021 €	7 943 €	1 381 €	3 902 €	6 160 €			4 593 €		1 117 €	3 787 €	4 224 €	5 913 €	
compensations reçues par le district en 1999	316 649 €	262 250 €	4 870 €	45 €	15 796 €			2 582 €		374 €	3 340 €	23 720 €	3 671 €	0 €
au titre de la taxe d'habitation	289 183 €	242 506 €	4 033 €	45 €	13 605 €			1 802 €		330 €	2 913 €	20 960 €	2 989 €	
au titre de la taxe sur le foncier bâti	27 466 €	19 745 €	837 €		2 191 €			780 €		44 €	427 €	2 760 €	682 €	
transferts de charges	2 592 726 €	2 364 036 €	15 116 €		72 708 €	17 157 €	17 648 €	6 355 €	18 544 €		15 898 €	46 048 €	976 €	18 239 €
transports urbains et scolaires	579 964 €	404 844 €	15 116 €		71 732 €	6 154 €	6 902 €	6 355 €	5 382 €		15 898 €	42 140 €	976 €	5 440 €
contrat de ville	107 143 €	101 283 €			976 €							3 909 €		
subvention aux clubs sportifs	278 982 €	278 982 €												
contingent incendie	46 365 €					10 774 €	10 484 €		12 933 €					12 174 €
syndicat mixte du S.C.O.T	1 346 €					229 €	262 €		229 €					626 €
reversement de la Commune de Châlons-en-Champagne	1 578 927 €	1 578 927 €												
attribution de compensation à verser aux communes	3 817 317 €	2 145 301 €		48 133 €	13 820 €	9 100 €	64 976 €	87 526 €	2 417 €		1 017 509 €			428 535 €
reversement obligatoire des communes	526 679 €		92 162 €							6 158 €		283 087 €	145 272 €	

13 182 638 €

11 914 962 €

979 220 €

288 456 €
0 €

6 982 625 €

3 519 467 €

3 424 137 €

39 021 €

316 649 €

289 183 €

27 466 €

2 592 726 €

579 964 €

107 143 €

278 982 €

46 365 €

1 346 €

1 578 927 €

3 817 317 €

526 679 €

428 535 €

